

1. Les finances communales

Lors des 6 prochaines années, l'Administration communale devra mener une politique active en matière de projets tout en ne compromettant pas la bonne santé des finances communales et en n'augmentant pas le niveau d'imposition.

L'indexation des salaires, l'inflation, l'augmentation probable des cotisations vis-à-vis des intercommunales, de la Police de la Zone du Val de l'Escaut, de la Zone de Secours Wallonie Picarde et la révision à la baisse des aides financières de la Région wallonne sont des entraves importantes auxquelles nous devons faire face dans le futur.

Nous devons fixer des priorités en termes de projets et travaux et veiller à réduire certaines dépenses en essayant notamment de faire des économies d'échelle entre les divers services qu'offrent l'Administration communale et le Cpas.

De plus, la recherche de subsides pour mener à bien nos divers projets sera primordiale.

2. La sécurité

La sécurité est et restera un enjeu important tout au long de la nouvelle législature. Elle ne se résumera pas seulement à nos routes, nous devons également mener, en collaboration avec notre police, une lutte efficace contre la délinquance, les vols et les dépôts sauvages.

Des réunions semestrielles avec un représentant de la Direction générale opérationnelle des routes et bâtiments – SPW sont planifiées pour discuter ensemble des éventuels aménagements à apporter à notre schéma-directeur de circulation, ceci afin de garantir la sécurité de tous.

Lors de la rénovation de nos voiries, une attention particulière sera apportée à l'aménagement de pistes cyclables et/ou trottoirs si la largeur des voiries le permet.

Un dispositif – sablage préventif – est mis en place en période de grand froid.

La présence de 3 radars contrôle de la vitesse excessive sur notre territoire augmente la sécurité sur nos routes et oblige les conducteurs à respecter les limitations de vitesse.

Toutefois, ces radars ne permettent pas de réguler le trafic des poids lourds (plus de 7,5 T) interdits sur la plupart de nos routes, à l'exception de la desserte locale.

Des caméras supplémentaires de type « ANPR » seront installées sur les poteaux radars existants pour contrôler et éventuellement sanctionner les chauffeurs poids lourds qui ne respectent pas cette réglementation. Il va sans dire que les chauffeurs domiciliés chez nous, qui possèdent une entreprise locale ou qui sont en desserte locale ne sont pas concernés par cette mesure. Il y aura dès lors lieu de transmettre à la Zone de Police du Val de l'Escaut une liste des poids lourds avec immatriculation autorisés à emprunter nos routes.

Nous devons veiller à ce que la Zone de Police du Val de l'Escaut exploite au maximum les données collectées par ces caméras placées sur notre Zone ainsi que dans les communes et villes voisines, notamment Renaix et Kluisbergen, pour élucider au plus vite les vols et/ou délits commis sur notre commune.

Les PLP (Partenariat local de prévention) ont été mis en place lors de la précédente législature. Nous devons nous assurer de leur maintien actif en organisant des réunions d'information en cas de nécessité et en veillant à communiquer au maximum avec leurs membres.

3. Le personnel communal

Nous veillerons à maintenir le volume global de l'emploi au sein de notre Administration, voire même le renforcer, si nos finances communales le permettent. Dans le cadre de la formation du personnel, chaque année, des inscriptions financières sont prévues.

Par rapport à la réforme du dispositif APE (Aide à la Promotion de l'Emploi), nous resterons attentifs à l'ensemble des travailleurs sous contrats ainsi qu'à l'évolution future des aides régionales.

Le renforcement du service voirie par l'engagement d'un chef ouvrier qui devra à la fois être sur le terrain et préparer les dossiers administratifs sera dans le futur une priorité en termes d'engagement.

4. Les cimetières communaux

Les cimetières communaux continueront à faire l'objet d'un entretien permanent par notre service voirie afin de permettre aux familles de se recueillir en toute sérénité sur les tombes de leurs proches. Il est important que nos défunts puissent reposer dignement en paix.

L'Administration communale possède un logiciel informatique « Cartographie des cimetières » permettant de reprendre chaque emplacement des pierres tombales. La mise à jour devra être maintenue afin d'assurer un service de qualité et de rapidité pour nos citoyens en cas de demande, notamment d'obsèques.

Dans nos 4 cimetières, nous devons également veiller à procéder annuellement à des exhumations pour dégager de la place. Celles-ci concernent essentiellement des sépultures déclassées et/ou plus entretenues par les familles.

5. Le patrimoine privé

Mont de l'Enclus a un patrimoine immobilier relativement important. En plus du bâtiment administratif comprenant la Salle des fêtes, nous disposons de deux Maisons de village, deux locaux sociaux, 4 églises, la Maison de la cure de Russeignies, la Maison des Randonneurs, l'Atelier rural, la bibliothèque et la Tour.

Chaque année des budgets sont prévus pour l'entretien préventif de tous ces bâtiments. Concernant la Maison de la cure de Russeignies, nous envisageons, dans le cadre du Développement rural, de la transformer en logements pour jeunes et pour personnes âgées.

Le projet « Multi services » sur le site de l'ancienne école d'Amougies sera revu afin de réduire ses coûts. Ainsi, celui-ci exclura la crèche (voir plus bas) et les bureaux pour les start-ups ; seules la salle polyvalente et l'espace pour jeunes devraient être maintenus sur ce site. Ce projet des résidences « Séniors » reste d'actualité et sera réalisé.

6. Les inondations

Comme dans le passé, nous continuerons à promouvoir et à encourager nos agriculteurs à créer des bandes herbeuses sur leurs champs aux endroits stratégiques d'inondations récurrentes et/ou coulées de boue.

Nous veillerons également à finaliser la phase II. des bassins d'orage au Marais du Pré à Anseroeul, consistant en la création d'un dernier bassin d'une capacité de 1.700 m³.

Par la suite, il y aura également lieux de mettre en place des programmes de curage pour ces bassins en y associant ceux d'Orroir afin de garantir une efficacité maximale en cas de fortes pluies. Des travaux de remplacement de l'égouttage à hauteur de la Maison de repos « Orelia La Colline » devront être réalisés pour éviter les coulées de boue telles que rencontrées dans le passé récent.

La lutte contre les inondations constitue une de nos priorités et des réserves financières devront être constituées en cas de problème ou d'intervention rapide.

7. L'entretien et la propreté

Ces deux points sont importants dans notre action communale. En effet, comme dans le passé, nous axerons nos efforts sur les points suivants :

- Planifier sur long terme, un programme de rénovation de diverses voiries afin de pouvoir garantir un réseau routier de qualité ;
- L'entretien et le nettoyage régulier des trottoirs et voiries
- L'entretien et les tests de bon fonctionnement des hydrants
- 2 à 3 fois par an le fauchage des fossés et talus
- Le curage et le nettoyage des fossés et avaloirs
- En fonction des saisons et festivités, le ramassage hebdomadaire ou tous les 15 jours des poubelles publiques et filets à cannettes

- Réitérer les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et PMC ainsi que la mise à disposition d'apports de points volontaires pour les déchets organiques.

8. L'économie et le tourisme

Le Mont-de-l'Enclus est réputé pour la beauté de son paysage et de son bois communal.

L'Horeca reste le secteur économique le plus important ; demain nous devons continuer à promouvoir le tourisme et l'attraction touristique d'un ou plusieurs jours.

Un dossier « Revalorisation de l'Enclus du Haut » a été présenté au pouvoir subsidiant. Celui-ci est divisé en 3 phases :

- Phase 1. : Circuit des 3 géants retraçant l'histoire de Liedericq ; ce projet a été finalisé en 2023.
- Phase 2. : Création d'un parcours familial dans le bois communal avec l'installation à divers endroits de modules pour permettre à nos enfants de pouvoir s'adonner à la pratique du VTT. Des cabanes en bois seront installées dans les arbres pour le plus grand plaisir de nos plus petits. Avec l'aide de l'Intercommunale IDETA, un dossier a été introduit auprès du Pouvoir subsidiant.
- Phase 3. : Un parking pouvant accueillir voitures, motos et quelques mobil homes sera créé à la Rue du Renard et ce, afin de mieux accueillir les touristes d'un jour. Le projet fera bien entendu l'objet d'une concertation avec les riverains.

Concernant le RAVeL, les travaux à Russeignies débuteront au printemps 2025 ce qui permettra la jonction avec celui de Renaix. Parallèlement à cela, nous devons également veiller à entretenir les divers sentiers communaux afin de permettre aux randonneurs de pouvoir se balader en toute tranquillité et sécurité.

9. Le Développement rural

L'opération « Développement rural » a été relancée il y a plusieurs années. Divers projets ont été étudiés et présentés au Pouvoir subsidiant.

La présente législature permettra de voir aboutir certains d'entre eux, notamment :

- La maison « Multi services » avec salle polyvalente et espace pour jeunes
- La création de logements « Seniors » sur le site de l'ancienne école d'Amougies.

Concernant la Cure de Russeignies et sa réaffectation, nous devons en accord avec les membres de la Commission trouver sa réaffectation et des démarches devront être prises pour l'obtention de subsides.

10. Urbanisme

Mont de l'Enclus est une commune rurale qui connaît ces dernières années une augmentation importante de nouvelles constructions sur son territoire. Dans les années à venir, nous devons donc veiller à ce que notre commune ne devienne pas une mini ville !

La Région wallonne a récemment voté un décret visant un nouveau Schéma de Développement du Territoire (SDT) qui sera d'application en 2030.

Concernant notre commune, le centre du village d'Amougies a été retenu sur un rayon de plus ou moins un kilomètre où une densification des constructions sera tolérée ; cela signifie que l'on pourra uniquement construire sur des parcelles de terrain de petite surface et que différentes zones résidentielles vont voir le jour. En dehors du rayon prédéfini, il ne sera plus possible de faire des divisions parcellaires pour la construction de divers logements.

La commune de Mont de l'Enclus s'oppose vivement à ce projet et a introduit, par l'intermédiaire d'un avocat, un recours au Conseil d'Etat.

La procédure sera longue et nous devons donc dans tous les cas, nous parer aux différentes éventualités et décisions qui seront prises dans ce dossier. Divers scénarios devront être envisagés en fonction de la décision finale qui sera prise par la Région wallonne.

Parallèlement à cette problématique, il y aura lieu de revoir les conditions du SOL (Schéma d'orientation locale) qui sont applicables pour les constructions sur le Haut du Mont de l'Enclus et plus particulièrement à la Rue du Renard.

11. Le sport

En collaboration avec le Club de Football local, nous essayerons de relancer les équipes de jeunes au sein de notre entité.

Lors d'évènements sportifs, les sociétés/organisations locales pourront bénéficier du complexe sportif.

Les terrains de tennis feront l'objet d'une rénovation et durant les vacances scolaires, des cours d'initiation à ce sport seront proposés aux jeunes.

Nous envisageons la création d'un mini hall sportif pouvant accueillir des disciplines comme le badminton, le yoga, le basket,... A cet égard, nous devons être vigilants aux appels à projets qui seront dans le futur lancés par le Ministre en charge des Sports.

Notre dossier introduit en 2023 et non retenu devra être amendé afin d'obtenir un maximum de chances pour réaliser ce projet.

12. Jeunesse et petite enfance

Dans notre action communale, nous devons venir en aide à la jeunesse en lui proposant un soutien financier et en lui permettant de disposer de nos infrastructures sportives et/ou communales. Dans le cadre de l'opération « Développement rural » un local pour la jeunesse sera construit et mis à disposition.

Comme dans le passé, pendant les congés scolaires, nous relancerons pour notre jeunesse le sport en organisant des stages.

Au niveau de l'Accueil temps libre (ATL) nous dégagerons des budgets financiers suffisants que pour pouvoir maintenir un service de qualité ; on ouvrira notamment la structure pendant les congés scolaires tant du côté francophone que du côté néerlandophone du pays et nous continuerons à développer au maximum des synergies avec l'Ecole libre subventionnée d'Anseroeul.

Une crèche pouvant accueillir un maximum de 14 enfants sera aménagée dans les bureaux de l'Atelier rural à Anseroeul. Les modalités de fonctionnement de cette nouvelle structure seront fixées en concertation avec l'ONE.

Comme chaque année, en collaboration avec le Cpas, l'opération « Eté Solidaire » sera effective.

Finalement, nous mettrons en place un Conseil Communal des Enfants (CCE). L'objectif étant de les préparer au mieux à la citoyenneté responsable et de les impliquer dans la vie communale de tous les jours.

13. 3^e.âge

Concernant le 3^e.âge, les activités organisées dans le passé seront maintenues avec notamment l'organisation du dîner au lapin, du goûter de Noël, de l'excursion d'un jour et des deux voyages court-séjour. Les activités culturelles en partenariat avec la bibliothèque et la Maison de repos « Orelia la Colline » seront maintenues.

14. La culture

Notre Centre de lecture publique joue un rôle essentiel en matière culturelle. Avec plus de 255 membres inscrits, nous devons continuer à le soutenir financièrement afin qu'il puisse continuer à évoluer et ce, à la satisfaction générale des citoyens qui le fréquentent. De nombreuses activités récurrentes telles que « Je lis dans ma commune », la découverte d'un auteur, club de lecture, club de scrabble, brico lecture, ... seront poursuivies et divers ateliers verront le jour.

Nous devons accroître notre partenariat avec le Centre culturel du Pays des collines afin de présenter des activités et animations de qualité à nos citoyens.

A côté des festivités incontournables comme les Fêtes de septembre, la Fête de la musique, le carnaval, Halloween, nous devons suggérer/offrir d'autres activités attractives à l'ensemble de la population afin de les satisfaire au maximum.

Le succès rencontré ces deux dernières années lors du Marché de Noël nous encourage à faire un effort supplémentaire ; ainsi pour l'édition 2025, nous envisageons l'organisation de cette festivité sur deux week-ends et nous procéderons à l'acquisition de chalets en bois, ce qui permettra de mieux s'imprégner de l'ambiance particulière de Noël et d'attirer un maximum de public. Ces chalets pourront servir pour d'autres activités culturelles.

Comme les années précédentes, les vernissages à la Maison des Randonneurs seront maintenus.

15. La convivialité

Chaque année de nouveaux habitants s'installent à Mont de l'Enclus, il est donc primordial d'accentuer notre politique au niveau de la convivialité. Outre les festivités d'un jour, il est nécessaire de continuer à soutenir financièrement les « Fêtes des voisins » afin de permettre la rencontre des habitants d'un même quartier.

Des réunions citoyennes seront programmées dans les 4 villages de l'entité afin de permettre aux habitants de s'exprimer.

L'organisation de soirées, telles que « Nouveaux habitants », « Nouveaux nés et anniversaires de mariage » seront comme dans le passé, maintenues.

Nous envisageons dans le futur, d'inviter la population à une réception du « Nouvel An » afin de pouvoir célébrer ensemble, le départ de l'An Neuf. Une nouvelle cuisine sera installée dans la salle des fêtes pour mieux accueillir les festivités avec service repas.

16. SWDE

Comme dans le passé, nous prévoyons de prendre en charge la pose des conduites principales d'eau auxquels les immeubles pourraient se raccorder et pour lesquels les propriétaires en font expressément la demande. Bien que le nombre soit limité sur notre territoire, nous restons vigilants à cette problématique.

17. Le social

Les différents services du Cpas permettent à la structure de garantir les axes principaux de son action sociale :

- L'aide financière, administrative, ... aux familles défavorisées de l'entité
- La lutte contre le fléau de surendettement
- Le maintien des personnes âgées au domicile
- L'accueil des personnes âgées
- L'insertion professionnelle des personnes précarisées
- L'aide à la population estudiantine
- Les repas à domicile

Nous maintiendrons ce soutien financier afin d'assurer la continuité de ces services et ainsi satisfaire aux besoins des enclusiens.

Un service « Taxi social » a été mis en place l'année dernière. Il y aura lieu de le faire connaître au mieux auprès de notre population.

18. L'énergie

L'Administration communale souhaite s'investir encore plus sur la problématique écologique et la consommation énergétique.

Une vigilance sera ainsi de taille pour d'éventuelle rénovation de bâtiments communaux notamment au niveau de l'utilisation de matériaux garantissant une isolation optimale. Il en est de même pour les nouvelles constructions.

Récemment, l'Administration communale a décroché un subside de plus de 500.000 euros pour lutter au mieux contre les coûts énergétiques.

La toiture des bâtiments de l'Administration et de la Salle des fêtes seront isolées au mieux, le chauffage dans la Salle des fêtes sera remplacé par une pompe à chaleur à faible consommation énergétique et des panneaux solaires y seront installés pour subvenir à nos besoins en électricité.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, la transition vers la technologie LED est en phase de finalisation. Fin 2025, 90% de notre parc d'éclairage en sera équipé. Pour 2030 au plus tard, il couvrira l'ensemble du réseau de notre commune.

19. L'agriculture - PME

Comme dans le passé, l'Administration communale apportera un support actif aux PME qui souhaitent s'implanter dans notre commune.

Pour ce qui concerne l'agriculture, nous continuerons à promouvoir les réunions d'informations à l'usage notamment des produits phytosanitaires. D'autre part, nous maintiendrons la Commission « Dégâts aux cultures » pour aider les agriculteurs dans leurs démarches administratives en cas de calamité agricole.

20. Parc naturel du Pays des collines

Le Mont de l'Enclus est reconnu pour son excellent cadre de vie. Ainsi, 90% du territoire est situé en zone agricole et forestière et 10 % en zone d'habitat à caractère rural.

Nous devons veiller dans le futur à maintenir cet équilibre et le cas échéant, à faire appel au Parc naturel du Pays des collines pour leur expertise en termes notamment de conservation du paysage et de la ruralité.

D'autre-part, leur expertise sera également appréciée pour ce qui concerne la lutte contre les inondations avec la création de fascines ainsi que leurs précieux conseils vis-à-vis de nos agriculteurs.

21. Internet - Télécommunications

Ces dernières années, le réseau internet s'est fortement amélioré sur le Mont de l'Enclus. L'opérateur « ORANGE » a installé un réseau haut débit via un câble de fibre aérien sur l'ensemble du territoire de la commune à l'exception de quelques maisons qui sont isolées et trop éloignées du réseau de distribution. Des périodes de tests sont en cours et nous devons veiller le cas échéant à intervenir auprès de l'opérateur en cas de problème.

En ce qui concerne « PROXIMUS », l'opérateur a également fait des efforts pour doter notre commune d'un internet de qualité. Bien qu'il y ait encore des habitants mécontents, nous essayons, en accord avec l'opérateur de remédier aux divers problèmes rencontrés.

Par contre il faut bien avouer que le réseau de téléphonie mobile n'est pas optimal dans notre commune. Certaines zones jouissent d'une couverture minimale rendant les échanges téléphoniques compliqués. La décision finale appartient toujours aux opérateurs, à savoir moderniser ou non leur réseau. Nous essayerons comme pour l'internet, d'être le relais pour nos citoyens !

22. Boucle du Hainaut

La commune de Mont de l'Enclus s'est déjà opposée contre le projet de la Bouche du Hainaut. En effet, une ligne haute tension aérienne d'une puissance de 380 kV devrait traverser notre belle entité avec un impact environnemental et sanitaire important.

Avec les communes de Celles et Frasnes-Lez-Anvaing, nous nous sommes positionnés contre ledit projet et avons mandaté un avocat qualifié dans ce domaine.

Nous veillerons dans le futur, à faire valoir nos droits. La mise en souterrain de cette ligne haute tension nous paraît à ce stade du dossier, la seule solution envisageable et acceptable pour nos habitants.